



Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la 1^{ère} décision budgétaire modificative de l'année.

Cette modification sera marginale et liée essentiellement aux répercussions de la guerre au Moyen Orient, au blocage du Détroit d'Ormuz et au choc énergétique qui en découlent.

Cette situation vient, en effet, percuter défavorablement aussi bien nos dépenses que nos recettes.

- D'un côté, la flambée du prix de l'énergie entraîne des coûts de chantier plus élevés, dans le domaine des travaux routiers notamment, et donc une augmentation de nos dépenses d'environ 358 000€.
- De l'autre côté, elle génère des factures plus élevées pour les ménages, une baisse du pouvoir d'achat et de la consommation, et par conséquent une baisse de nos recettes issues de la TVA de près d'un million d'euros.

Il est évident que si le conflit devait se poursuivre, et maintenir ainsi cette poussée inflationniste, les répercussions sur notre budget ne pourraient que s'aggraver.

La signature, mercredi dernier, d'un protocole d'accord de paix entre les Etats-Unis et l'Iran est une bonne nouvelle. Encore faut-il qu'il soit validé dans les 60 jours et qu'il se traduise par l'ouverture, sans restriction, du Détroit d'Ormuz. Dans tous les cas, un retour à la normale prendra du temps, et la seule certitude dont nous disposons aujourd'hui c'est l'augmentation de l'inflation, confirmée mardi dernier par la Banque de France.

Cette inflation nous invite à beaucoup de prudence et de vigilance, car elle pourrait finir par impacter, également, à la baisse, le marché de l'immobilier, et par conséquent, nos recettes de DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux).

A ce contexte international défavorable, s'ajoute une décision du Gouvernement de procéder à un petit coup de rabot sur nos recettes.

L'Etat supprime, en effet, sans préavis ni explication, une recette nouvellement créée l'année dernière, à savoir, la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport longue distance, qui générait pour notre Collectivité une recette de 350 000 euros.

A l'inverse, une sous-évaluation nationale de la dotation de compensation liée à la réforme de la taxe professionnelle se traduit aujourd'hui par une augmentation de nos recettes de 570 000 euros.

Enfin, au niveau local, deux faits nouveaux sont venus modifier nos prévisions budgétaires :

- D'une part, une augmentation du nombre de d'élèves handicapés bénéficiant du transport scolaire qui se traduit par une augmentation de dépenses d'environ 100 000 euros ;
- Et d'autre part, une prise en charge partielle, par le Conseil Départemental, des déchets agricoles estimée, à ce stade, à 220 000 euros de dépenses supplémentaires. Les discussions étant toujours en cours.

En interne, nous enregistrons également une économie de près d'1 million d'euros sur le chantier des Archives.

Nous reviendrons en détail, au cours de notre session, sur tous ces points.

Mais voilà selon moi, les principales modifications substantielles du budget qu'il faut retenir.

Le reste des modifications ne relevant que d'un décalage de calendrier.

Globalement, je peux donc vous confirmer que notre exécution budgétaire 2026 se déroule correctement, conformément à nos prévisions, et confortée par une situation financière toujours saine et solide.

L'observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) confirme également l'amélioration de la situation financière des Départements en 2025, mentionnant un délai moyen de désendettement passé en dessous de la barre des 6 ans.

Il nuance toutefois ce constat, soulignant que cette amélioration s'est accompagnée d'une baisse manifeste de - 8% des investissements.

Le Département des Hautes-Pyrénées conserve, quant à lui, modestement l'avantage avec

- un délai de désendettement inférieur à 3 ans
- et une augmentation de son budget d'investissement.

Dans un autre registre, cette session se déroule après une séquence électorale dans les communes et intercommunalités. Et depuis ces élections, sans perdre de temps, j'ai pu faire avec vous, une tournée des Maires, dans le cadre des réunions d'attribution du FAR (Fonds d'Aménagement Rural).

Ces réunions permettent, et j'y tiens particulièrement, de rappeler à ces Maires, renouvelés ou nouvellement élus, toute l'action départementale, bien au-delà du FAR, afin de positionner notre collectivité comme un partenaire essentiel au service des communes et intercommunalités.

Elles doivent savoir qu'elles trouveront toujours auprès du Département un partenariat fiable basé sur la confiance et l'entraide.

Convaincu également que le Département doit être la locomotive du développement territorial, j'ai souhaité, dans ce contexte de renouvellement électoral, relancer la démarche de Projet de Territoire.

L'avenir d'un territoire dépend, avant tout, de la capacité de ses acteurs à se fédérer et à unir leurs forces et leurs moyens au service d'une vision commune. C'est toute l'ambition du projet de territoire dans le cadre duquel nous travaillons depuis 2012 et qui a permis incontestablement, et de l'avis général, de rapprocher les acteurs institutionnels de ce territoire, de mieux nous connaître, de travailler ensemble et de parler souvent d'une seule voix.

Aujourd'hui, je souhaite aller plus loin, franchir un cap supplémentaire en impliquant davantage les communautés de communes et l'agglomération, pour que ce projet ne soit plus seulement le Projet de territoire des Hautes-Pyrénées mais le projet des territoires haut-pyrénéens.

Au-delà de la sémantique, il y a la volonté de partir des enjeux propres à chaque territoire pour mener des actions efficaces au bénéfice de tous.

J'aurai l'occasion de revenir sur ce dossier mais sachez d'ores et déjà que nous avons réuni, vendredi dernier, l'ensemble des partenaires, dans le cadre d'Ambition Pyrénées, avec Frédéric Ré, son Président. Et toutes les communautés de communes ont validé unanimement la démarche.

Sur ces mots, je vous propose de passer à l'examen des dossiers et je vous remercie pour votre attention.

Michel PÉLIEU,
Président du Département des Hautes-Pyrénées